

LE

OTR/ Lomé abrite la2ème conférence des donateurs de la région AOC-OMD

La problématique du libre-échange et de la sécurisation de la P6 chaîne logistique au cœur de la rencontre Orienter la clientèle vers la société d'assurance la mieux indiquée :

"LA PROTECTRICE Assurance" lance officiellement ses activités P6

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0296 du Mercredi 31 Mai 2017 - 250 F CFA / Etranger 1€

La bourde du professeur KAKO P2 NUBUKPO



Religion

La dime
expliquée aux
fidèles
Chrétiens du
''Ministère
International
Jésus en
Action''



GBIKINTI 11 – MARANATHA 0, le match est loin d'être terminé, la FTF demande une enquête



Les deux clubs provisoirement suspendus P5

La tournée de sensibilisation du HCRRUN aujourd'hui

Dernière étape avec les populations de Bè et ses environs

Accord RPT-UFC:

7 ans après les militants de l'UFC ne P2 regrettent rien

Accord RPT-UFC:

7 ans après les militants de l'UFC ne regrettent rien

Is ne regrettent absolument choses pour dire que l'Accord des Forces de Changement (UFC) restés fidèles à Gilchrist Olympio. ils l'ont proclamé haut et fort vendredi 26 mai dernier à l'occasion des 7 ans de l'accord qualifié d'historique qui a permis l'entrée au gouvernement des ministres UFC.

L'accord conclu au lendemain de la présidentielle de 2010 prévoyait un partage du pouvoir entre les deux plus grandes forces politiques de l'époque à savoir le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) et l'Union des Force de Changement (UFC). Aujourd'hui, les avis sont partagés sur le bilan de cet accord. Le Togo a pu gagner à travers cet accord des braves planifié des mois auparavant et signé un matin du 26 mai injustices 2010.

Les détracteurs de l'accord n'y voit que la promotion et un changement de statut de certains cadres de l'UFC rien de plus. Mais pour ses fervents partisans, il faudrait aller audelà de cette vue partielle des

♣ rien ces militants de l'Union RPT-UFC a permis un apaisement politique réel dans le pays ce qui a favorisé le retour de plusieurs refugiés et surtout des investisseurs qui ont renoué avec le Togo. Sur le plan politique on peut évoquer une recomposition de la classe politique.

> L'éclatement de l'UFC suite à la signature de l'accord a permis l'émergence de nouvelles forces politique en l'occurrence l'ANC de Jean-Pierre FABRE qui fait figure de principale force politique de l'opposition. L'affaiblissement de l'UFC a balisé la voie à la refondation du parti au pouvoir avec la mort du RPT et la naissance de l'Union pour la République(UNIR).On peut mettre également à l'actif de l'accord, la fin de certaines avec l'enclenchement du processus de réconciliation. Oui l'accord RPT-UFC a affaibli l'aura politique de Gilchrist Olympio mais a permis un apaisement des esprits.

Reformes politiques:

CAP 2015 tourne en rond

I fallait s'y attendre CAP 2015 était dans la rue le week-end dernier à Lomé précisément au quartier Bè-Kondjindji à l'ordre du jour les réformes constitutionnelles et institutionnelles. Cette manifestation intervient au lendemain de la suspension des discussions sur la proposition de loi sur les reformes introduite par l'ANC-ADDI.

Nous faisions partie de ceux qui soutenaient que cette démarche n'allait pas prospérer dans la mesure où aucun travail aucun lobbying n'avait été fait en amont pouvant baliser la voie à cette proposition de loi. Nous avions d'ailleurs conclu à l'époque c'était sans grande conviction que le couple ANC ADDI avait fait cette démarche et celle-ci ne pouvait être couronnée que d'un échec.

Pour CAP 2015 il n'y a plus rien à espérer il revient au peuple de prendre ses responsabilités en descendant dans les rues pour réclamer les reformes. Ce discours n'est pas nouveau. Que du déjà vu servi à la poignée de militants présent pour le meeting samedi dernier. Tout



porte à croire que le principal parti d'opposition n'a plus rien à proposer, à part se cacher derrière le peuple espérant un renversement des institutions de la république par la rue.

Il faut tout simplement rappeler que la question des reformes politique n'est pas, reléguée aux calendes grec, loin s'en faut le pouvoir en place y est déjà allé par des actes concrets prouvant à suffisance une réelle volonté de faire les reformes comme le préconise les différents accords notamment celui conclu en 2006 par tous les acteurs politiques. Une commission de réflexion mise en place par le chef de l'Etat travaille en ce moment sur le sujet. Composée de hautes personnalités, cette commission devrait faire des propositions pour des réformes en profondeur cher au

Président de la République.

Depuis des années la classe politique peine à trouver un consensus pour parvenir aux réformes. Les différents rendezvous n'ont jamais débouché sur une entente, chaque camp cherchant à tirer le drap de son

La fumée blanche sortira-t-elle du conclave des personnalités neutres qui composent le comité de réflexion ? L'opposition n'y croit pas et préfère la voie de l'Assemblée Nationale alors qu'elle ne dispose pas d'une majorité requise pour faire changer les choses. C'est presque une résignation sinon une petite flamme d'espoir entretenue par des marches ou manif de rue qui ont montré leur limite par le passé.

Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC du 23 décembre 2010

Directeur de la **Publication**

Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction

Schmidt EZA Dieudonné ESSOHANAM Charles KEYEWA P. Fabrice Démocrate KOUDAMA

Correcteur

S. Didier

Infographie Raphaël AHIABLE

Adresse

Route de Mission Tové, non loin du Petit Séminaire, Agoè Tél: +228 90 15 87 53 +228 22 41 92 91 13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

La Colombe

Tirage 2000 exemplaires **Dick Mensan**

La bourde du professeur KAKO NUBUKPO

lusieurs internautes ont été surpris dimanche derniers par ce communiqué attribué à KAKO NUBUKPO, communiqué dans lequel l'ex Ministre présentait ses excuses aux chefs d'Etats ALASSANE OUATTARA et FAURE GNASSINGBE. « Même si le traitement journalistique de mes propos me parait fortement sujet à caution, il n'en demeure pas moins que j'ai expressément cité leurs noms sans preuve formelle et je le regrette formellement » pouvait-on lire dans ce communiqué de presse rendu public le 28 mai dernier et qui porte la signature du professeur agrégé des Facultés de Sciences Economique.

Il est certes difficile d'attester avec certitude que ce communiqué est vraiment de Kako NUBUKPO mais à ce jour aucun démenti de la part de l'intéressé ce qui nous conduit inexorablement vers cette



maxime célèbre qui ne dit rien consent.

Des faits, il ressort que tout est parti d'une conférence débat sur le franc cfa animée le 24 mai dernier par l'ex Ministre. A l'issue de cette conférence débat qui ne concernait que le monde universitaire, on a pu lire et entendre le professeur insinuer que sa sortie du gouvernement en 2015 était consécutive à une requête du président ivoirien qui aurait

demandé à son homologue togolais d'éjecter du la prospective pour des raisons liées à ses prises de position par rapport au franc cfa.

La presse en a fait ses choux gras et l'information a fait le tour du monde d'où cette sortie médiatique de l'acharné détracteur du francs cfa qui accuse surtout la presse d'avoir galvaudé ses propos en les sortant de leur contexte.

Même si le professeur KAKO NUBUKPO tente de faire porter le chapeau à la presse il faut reconnaitre qu'il n'est exempt de tout reproche car quand on est personnalité de la trame de KAKO NUBUKPO, ça doit savoir quoi dire devant un public afin d'éviter ce genre de polémiques.

Que KAKO NUBUKPO assume ses propos, ce rétropédalage ne lui fait pas honneur. Entre l'universitaire au franc parlé et l'homme politique qui doit parler avec mesure, le brillant intellectuel doit opérer un choix pour la vie.

Le professeur doit choisir entre l'intellectuel au franc parler qui exprime librement ses opinions ou l'intellectuel et homme politique qui doit tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de s'exprimer surtout quand on a en idée une carrière à sauver.■

La Rédaction



Religion:

La dime expliquée aux fidèles Chrétiens du "Ministère International Jésus en Action"

l était environs 3000 **■** fidèles à répondre dans l'après-midi du vendredi 19 mai dernier sur le terrain de basket du stade omnisport de Lomé à l'invitation du prophète Céphas Antonio. Lors de cette croisade contre les forces du mal, tous ont uni leur prière pour que les maladies et la misère s'éloignent des fils de Dieu et que la prospérité et l'abondance y prennent place.

Durant environ deux heures d'horloge les fidèles de cette congrégation religieuse d'obédience chrétienne se sont réjouis à travers chants et danses de louange en l'honneur de leur sauveur Jésus Christ de Nazareth.

Le prophète Céphas Antonio leur de sa prédication à inviter les fidèles de son



église à rejeter l'idée de la pauvreté et de la misère et croire en Jésus-Christ pourvoyeur de toutes les richesses de ce monde icibas. Se basant sur les versets bibliques tirés des livres de Malachie chapitre 3 à 7, Luc 16: 9 il a exhorté les fidèles de son église à observer le don de la dîme qui, selon lui, est une injonction de Dieu pour son peuple depuis

l'ancien testament et que Jésus même n'a pas renié.

Il a par la même occasion jeté l'opprobre sur les nouvelles églises charismatiques qui prêche le déclin de l'ancien testament.

Le prophète Céphas est allé plus loin en affirmant que la vérité divine n'a jamais été une « chasse gardée » pour



les seuls apôtres de Jésus. Selon lui Marie de mandala a beaucoup contribué dans les révélations des vérités divines. Partant des textes bibliques il a démontré qu'il existe deux sortes d'offrandes : une offrande volontaire et une autre obligatoire. Il a ensuite invité ses « brebis » à ne pas rater l'offrande obligatoire.

Au cours de cette

assemblée, une quinzaine de pasteurs hommes et femmes issues de son école pastorale ont été présentés aux fidèles de la congrégation.

La soirée de prière a pris fin par un bain d'onction des fidèles fait à partir d'eau bénite de la part du prophète.

Alain Tchédré

Littérature:

« Ces fous de la religion » de Nikabou Gmakagni

Et de deux pour Nikabou Gmakagni. Professeur à l'université de Lomé et précisément à l'Institut des Sciences de l'Information de la Communication de la Culture et des Arts (ISICCA), le docteur Nikabou a officiellement sorti son second roman le 19 mai dernier à Lomé. C'est la salle Confucius de l'université de Lomé qui a servi de cadre pour l'évènement. Un parterre de personnalité a pris part à l'évènement don't les professeurs Apedo Ama et Charles Kondi Agba.

Paru aux éditions panthéon le 28 octobre 2016, ce roman de 72 pages du Dr Nikabou nous amène en pays Bassar où se trouve la famille D'langbal qui a vécu en paix au rythme des rites



harmonie avec la nature. Cependant, lorsque le père décède, son fils ainé Navekou se convertit brusquement au christianisme dans l'espoir de trouver guérison à sa maladie. Il se radicalise dans le christianisme et méprise ses frères. B'nola le deuxième fils se fait

animistes Bassar, en parfaite endoctriner par un imam salafiste et devient plus radical que son mentor. Il tente violement contraindre sa famille à se convertir à l'islam et termine sa vie dans une tragédie sanglante.

> Pour l'auteur, à travers cette fiction, il est utile de s'interroger sur les

idéologiques qui servent d'étendards aux extrémistes Africains. Selon le Dr Nikabou, son inspiration est partie de certains problèmes nés des observations quotidiennes notamment la destruction des mausolées de Tombouctou et Gao au Mali « La destruction de ces mausolées m'a interpellée. Comment est ce que des musulmans viennent détruire des endroits saint des autres musulmans. Autre interrogation, lorsque vous parcourrez les carrefours de Lomé vous allez rencontrer des gens qui ont des mégaphones en pleine circulation au niveau des feux tricolores et qui racontent des histoires au

fondements religieux et nom de Dieu aux passants...mon interrogation a consisté à inviter tout le monde à réfléchir. Où est-ce que nous les africains nous allons ? Devons-nous toujours suivre les référentiels que d'autres conçoivent pour nous?»

> Des interrogations qui semblent trouver leurs réponses dans l'ouvrage par cet extrait « En vérité, tous ces fous de la religion et non de moi, périront gratuitement et sans honneur. Je ne parraine pas les carnages désolants contre l'humanité, ma précieuse création. Bénis soient ceux qui respectent la vie sacrée de l'être humain que j'ai créé à mon image.■

> > Keyewa

Renouvellement des chambres régionales de métiers :

Les membres des commissions électorales ad 'hoc formés

e ministère du **⊿**développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes a tenu ce mardi 30 mai un atelier de formation à l'endroit des membres des commissions ad 'hoc chargées de l'organisation processus de renouvellement des organes des chambres de métiers d'arrondissements.

Ouvert par, le Directeur de cabinet de la ministre Victoire Dogbé, cet atelier placé sous le thème « Bâtir ensemble les bases pour un artisanat créateur de richesses », s'inscrit dans la poursuite des activités relatives au renouvellement de ces organes.

Il vise à donner à ces membres des commissions électorales ad 'hoc, désignés par le ministère du développement à la base, des outils nécessaires et surtout,



élections.

Pour le directeur de cabinet, « l'artisanat au regard de son répertoire des métiers riche et prenant la mesure des

échanger sur les stratégies à opportunités et enjeux qui le mettre en place pour une sous-tendent, le gouvernement parfaite organisation de ces togolais a entrepris un vaste programme de restructuration et de professionnalisation du secteur afin de lui redonner ses lettres de noblesse.»

diversifié, est un formidable Afin que cette noble vision soit gisement d'activités et réalisée, a-t-il poursuivi, il est pourvoyeur d'emploi. Aussi, important que les membres de ces commissions ad 'hoc

responsabilité et soient à même de les assumer.

Ils auront pour mission de sensibiliser les artisans en parfaite collaboration avec les chambres des métiers sur le processus électoral, établir les listes électorales à partir des registres de métiers et des répertoires des entreprises artisanales des chambres des métiers d'arrondissements, déterminer les lieux de vote, afficher les listes électorales, organiser le scrutin, assister les élus dans la mise en place des différents organes de la CMA, organiser l'installation spéciales des arrondissements.

M. Douti Jacob, représentant de la coopération allemande GIZ, partenaire du ministère, a appelé de tous ses vœux les

prennent la mesure de leur membres des commissions à faire en sorte qu'au sortir de ces élections, les membres élus parlent réellement au nom des artisans afin de rendre fier l'artisan Togolais. Il a également rassuré le gouvernement Togolais du soutien de la GIZ en vue d'arriver à l'union chambre des métiers-syndicats-Etatcoopération allemande.

Excellent créneau porteur eu égard aux immenses potentialités qu'il renferme en termes de création d'emplois, de valorisation des produits locaux, de génération de revenus et de contribution à la lutte contre la pauvreté, officielle des CMA par les l'artisanat contribue à 18% à la présidents des délégations formation du PIB et à la réduction du déficit de la balance des paiements pour

Démocrate

LE COIN JURIDIQUE

Un fait ou un acte a été commis par un individu. Une question se pose de savoir si la société est-elle en droit de réagir. Si oui en quoi faisant ?

ans le cas d'espèce, la société n'est en droit de réagir que si l'acte constitue une infraction c'est-àdire un délit pénal au sens du droit pénal. Pour ce faire, la société doit intenter contre l'auteur de l'acte un procès. Dans la réaction de la société (intenter un procès) n'est nullement instinctive, arbitraire; elle est commandé par des règles impératives fixées par le législateur et qui constituent la procédure pénale. Ainsi, pour STEFANI et LEVASSEUR, la procédure pénale détermine l'organisation et la compétence des juridictions appelées à trancher les procès d'ordre pénal, fixe les règles qui doivent être suivies pour la recherche, la constatation et la poursuite des infractions, pour l'établissement des preuves et le jugement du délinquant à l'audience, règlemente l'autorité et les effets des décisions répressives et les voies de recours susceptibles d'être exercées contre ces décisions. En effet, quelle que soit l'infraction, c'est à l'Etat qu'il revient de réprimer l'auteur des faits. C'est pourquoi, le monopole étatique de la contrainte légitime s'exprime notamment dans le domaine de la procédure pénale. La contrainte légitime s'exprime généralement dans l'exercice de l'action publique par le ministère public.

Quel rôle joue alors le ministère public?

Le ministère public peut être informé par la rumeur publique, les journaux, les procès-verbaux de la police judiciaire, la dénonciation, la plainte de la partie lésée. Ainsi, dès lors sauf en cas de plainte avec constitution de partie civile, le ministère public est libre d'agir ou de ne pas agir. Ce comportement du ministère découle du principe de l'opportunité des poursuites. Le ministère public, dans l'appréciation des suites à donner aux plaintes et dénonciations, a deux (02) voies:

Le classement sans suite(I)et la mise en mouvement de l'action publique(II)

I. Le classement sans suite

AU terme de l'article 32 du Code de procédure pénale togolais« Le Procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner. En cas de classement sans suite, il avise le plaignant et lui fait connaître le motif de ce classement ». En effet, Le ministère public en possession d'éléments de faits suffisants peut estimer que ces faits ne constituent pas une infraction ou qu'ils constituent une infraction trop légère pour que l'action soit opportune. Et, en vertu de la règle de l'appréciation de l'opportunité des poursuites, il procède au classement sans suite de l'affaire. Mais s'il advenait de nouveaux éléments précis, le parquet ou ministère public peut reprendre l'affaire et déclencher l'action

En France, depuis la loi du 09 mars 2004 dite « loi Perben », toute personne ayant dénoncé des faits au Procureur de la République peut former un recours auprès du Procureur Général contre la décision de classement sans suite prise à la suite de cette dénonciation. Ce recours est un recours hiérarchique.

Quid de la mise en mouvement de

l'action publique?

II. La mise en mouvement de l'action publique

Le ministère public dans son rôle de mise en mouvement de l'action publique dispose de deux procédés : la citation directe (A) et le réquisitoire à fin d'informer (B).

A. La citation directe

La citation directe saisit la juridiction de jugement. Elle est l'acte de procédure par lequel le ministère public ou la victime peuvent saisir directement la juridiction de jugement en informant le prévenu des coordonnées de l'audience.

B. Le réquisitoire à fin d'informer ou ordonnance de soit informé

Le réquisitoire à fin d'informer (articles 35 et 41 du Code de Procédure Pénale du Togo) saisit le juge d'instruction. C'est une pièce de la procédure écrite par laquelle le ministère public saisit le juge d'instruction écartant par là la citation directe. Ainsi, en matière de crime, l'instruction préparatoire est obligatoire (réquisitoire à fin d'informer). En matière de délit et de contravention, l'instruction préparatoire est facultative. Par conséquent, le ministère public a le choix entre les deux procédés. Dans tous les cas, le ministère public ne peut utiliser l'un et l'autre procédé dans une même affaire, sinon il serait fait à la fois instructeur et juge de jugement d'une même affaire.

Après avoir montré l'indépendance entre l'action publique et l'action civile; les

interférences qui existent entre les deux actions, nous traiterons dans cette dernière partie de la prééminence de l'action publique sur l'action civile.

III-La prééminence de l'action publique sur l'action civile

Cette prééminence se manifeste par deux règles importantes :

a) L'autorité au civil de la chose jugée au criminel (pénal)

Si l'action publique et l'action civile sont jugées par des tribunaux différents, la chose jugée sur l'action publique par le tribunal répressif ne peut être contredite à propos du jugement de l'action civile par le tribunal civil.

b) Le criminel tient le civil en état

Cette règle sert la précédente et signifie que si le juge civil ne peut contredire la chose jugée au pénal (affaire pénale), il faut bien que le juge répressif ait statué en premier. Donc, la loi impose au juge de l'action civile l'obligation de surseoir à statuer jusqu'à ce que le juge répressif ait rendu sa décision sur l'action publique. Il s'en suit que le juge répressif n'a pas à attendre la chose jugée au civil sauf cas d'exceptions préjudicielles au jugement.

A suivre...

Collectif des Juristes et Promoteurs des Droits Humains pour un Développement Durable (C.J.P.D.H.2D) Tel: (+228) 22 43 22 39 /91 27 78 31 / 91 67 59 88.

E-mail:cjuristes@gmail.com

La tournée de sensibilisation du HCRRUN: Dernière étape ce mercredi avec populations de Bè et ses environs

a tournée sensibilisation du HCRRUN portant sur le processus de réparation des dommages liés aux violences politiques partant de 1958 à 2005 telle que prévu par les recommandations de la CVJRprennent finaujourd'hui. Et c'est le tour des populations du canton de Bè et ses environs d'accueillir la présidente du HCRRUN et sa délégation afin d'échanger sur ce remercié l'auguste assistance l'indemnisation, la leur seront payé ou pas ? promis que son institution les troubles sociopolitiques ces réparations en partant de réparation ne concernera que institutionnelles gage d'une éligible à cette première phase. jours d'échange et de HCRRUN. concertation afin de mieux les Le clou de la rencontre a les plus récentes.



programme. Il n'est un secret pour l'accueil qui leur a été réadaptation, la satisfaction et D'aucun ont exhorté le œuvrera pour qu'elle ait lieu. pour personne le canton de Bè réservé. ensuite les personnes la garantie de non répétition. Il HCCRRUN à accélérer le est réputé être une zone ressources ont pris la parole leur a été également expliqué processus des réformes douloureusement secoué par pour retracer l'historique de que « cette première phase de constitutionnelles et qu'a connu le Togo. C'est pour l'Accord Politique Global (APG) 2475 sur les 7075 victimes paix durable. cela d'ailleurs que le HCRRUN a en passant par la CVJR qui a son recensées lors des violences



décidé de lui consacré deux tour a donné naissance au politiques survenues en 2005 problème foncier, Mme Awa politiques ou de violations de dans le but de panser les plaies Nana a demandé à ces droits de l'homme survenue de personnes d'être plutôt fier 1958 à 2005, avoir fait une écouter et puis les amener à consisté à expliquer à cette Par ailleurs, comme si l'on d'avoir concéder leur terre déposition à la CVJR. Puis la adhérer à ce processus. Comme audience ce que c'est la justice pouvait ci attendre, les pour des ouvrages d'utilités dernière est de figurer sur la de tradition, après avoir prié et transitionnelle, et pourquoi ce populations ont voulu savoir si publiques. Par ailleurs, elle les liste des 2475 victimes en observer une minute de silence choix ? Il ressort donc de les terres qui leur ont été a exhorté à ne pas continuer à situation de vulnérabilité en hommage aux disparus, l'exposé que cette justice retirées pour construire des remuer les plaies du passer retenue sur 7075 cas recensés madame la présidente du repose sur 5 types de édifices publics tels que les mais d'opter pour le pardon. en 2005. HCRRUN, Awa Nana, a réparations : la restitution, hôpitaux, aéroports et autres Au sujet des réformes, elle a

Notons pour finir, que seul trois conditions sont à remplir pour chaque victime afin d'être Il faut être exclusivement Quant à ce qui concerne le victime de violence à caractère

GBIKINTI 11 - MARANATHA 0, le match est loin d'être terminé, la FTF demande une enquête :

Les deux clubs provisoirement suspendus

La Fédération togolaise de football n'a pas mis du temps à situer l'opinion sur le spectaculaire match Gbikinti - Maranatha qui s'est soldé par 11 buts à 0 dimanche dernier. Dans un communiqué rendu public hier mardi, le comité exécutif de la FTF qui a tenu une réunion d'urgence sur la question soupçonne une possible violation des règles d'éthique portant atteinte à l'intégrité et à l'image du football togolais et de ses instances. Pour l'essentiel, le comité a décidé de confier le match Gbikinti vs Maranatha dispositions du code Alors qu'il était bien parti infractions potentielles aux clubs mis en cause.



Col Guy Akpovy, président de la FTF

à la chambre d'instruction de d'éthique. Mais en attendant, pour disputer la deuxième la commission d'éthique afin la FTF suspend division l'an prochain, d'enquêter sur les provisoirement les deux GBIKINTI de Bassar a réussi

à sauver sa saison en ce

division grâce à une victoire Dyto. Mais des soupçons de spectaculaire de 11 buts à 0 matchs arrangés pèsent sur dimanche dernier face à beaucoup de rencontres lors Maranatha de Fiokpo lors de de cette dernière journée et la dernière journée du le plus flagrant reste sans championnat. Ce match qui doute celui de GBIKINTIcontinue de faire couler MARANATHA. beaucoup d'encre et de En attendant que la salive, suscite une polémique fédération ouvre une monstre au sein du football sérieuse enquête afin de togolais.

fallait que le club de Bassar truqués de la dernière gagne par 11 buts d'écarts journée il faut tout de même pour soigner son goal retenir que KOTOKO de avérage. Mission difficile Lavié, Anges de Notse, et voire impossible au départ AGAZA de Lomé joueront en mais au finish le club de division inférieure l'an BAASSAR l'a fait au grand prochain tout comme dam de Gomido de Kpalimé Gomido et c'est l'AS Togo port contraint à une descente aux qui a été sacrée champion. enfers malgré sa victoire 2

maintenant en première but à 0 face au club militaire

situer les uns et les autres sur En effet, pour se maintenir, il les prétendus matchs



Orienter la clientèle vers la société d'assurance la mieux indiquée : "LA PROTECTRICE Assurance" lance officiellement ses activités

e nos jours, le nombre de personnes qui aspirent à se faire assurer voire assurer leurs biens est de plus en plus grandissant. De même les sociétés d'assurances n'en manquent pas mais il n'est pas rare d'entendre un assuré après sinistre se plaindre de la non prise en charge de la couverture des dommages par sa compagnie d'assurance, ceci, par manque de connaissance de le jour. Le lancement officiel Directeur Général, M. Josée tous les contours avant de ses activités a eu lieu Kwassi Syménouh a pour signature du contrat.

C'est donc pour jouer le rôle de conseil et de guide pour les potentiels assurés dans le choix de leur société La Protectrice Assurance est d'assurance les évitant ainsi tous risques que La d'ingénierie d'assurances



Lomé au cours d'un point de journaliste a été convié.

une société de conseil et Protectrice Assurance a vu qui selon son président Loin de se substituer à une

vendredi, 26 mai dernier à vocation d'accompagner les personnes aussi bien que les presse auquel un parterre de entreprises africaines et internationales quelle que soit leur taille, à gérer leur risques en vue de faciliter leurs activités.

société d'assurances, a-t-il expliqué, la Protectrice assurance ne joue que le rôle de courtier, c'est-à-dire d'intermédiaire entre l'assurer et l'assureur. Il ressort d'après son analyse que les conflits qui opposent les assurés et leurs compagnies émanent

d'un déficit de communication et d'appréhension de leur contrat. « Le déficit de compréhension et de communication est souvent la source des différends qui surgissent entre assureurs et assurés.

Force est de constater que de nombreux assurés se sont vu refuser des indemnisations ou ont été insatisfaits du niveau d'indemnisation parce qu'ils n'avaient pas une bonne connaissance des garanties qu'offrent les contrats d'assurances » a-til conclu grâce à ses nombreuses années engrangées dans ce domaine.

Alain Tchédré

OTR/ Lomé abrite la 2ème conférence des donateurs de la région AOC-OMD

La problématique du libre-échange et de la sécurisation de la chaîne logistique au cœur de la rencontre

es cadres des administrations douanières et des ministères du commerce de l'Afrique occidentale et centrale sont depuis le lundi 29 mai dernier en atelier régional sur la facilitation des échanges ce, jusqu'au 02 juin. Cette rencontre constitue également la 2ème conférence des donateurs de la région Afrique Occidentale-Centrale et Organisation Mondiale des Douanes (AOC-OMD). Durant ces 5 jours de travaux les débattre autour de la l'Afrique occidentale et OMD qui se déroule son Excellence Faure enœuvre de l'AFE soit effective thématique de la facilitation centrale l'on comprit, c'est présentement à lomé. Le but de Essozimna Gnassingbé en et harmonisé pour permettre des échanges et de la pourquoi ils ont accepté de cette rencontre est de prendre matière de modernisation et de aux économies de la sous sécurisation de la chaine signer l'Accord de Facilitation logistique priorité des douanes AOC et les partenaires au développement.

Il est une évidence que le développement d'un Etat passe par ses efforts et sa détermination à œuvrer pour l'accroissement des flux commerciaux avec les autres Etats de la sous-région et le reste du monde. Les chefs



des Echanges (AFE) rentré en vigueur seulement le 22 février dernier. C'est donc pour permettre à ce projet de libreéchange continental de prendre corps qu'experts et acteurs des administrations douanières de l'OAC avec l'accompagnement de l'OMD et de la Chine prennent part à cette 2ème conférence des les mesures et décisions qui devront œuvrer pour la mise effective de l'AFE.

Le ministre de l'Economie et des finances, Sani Yaya, en ouvrant les travaux de cette rencontre a précisé que des efforts sont déjà entrepris par le gouvernement togolais allant dans le sens de la le commissaire Général Kodjo facilitation des échanges.«Le Adédzé a souligné qu' « en ce

libre circulation des biens et des personnes, facteur de création de richesses, grâce à la nouvelle configuration du port autonome de Lomé et de la nouvelle aérogare ultramoderne de Lomé » a-t-il indiqué.

Abondant dans le même sens, Togo s'est engagé sous qui concerne le Togo, l'OTR a

entrepris des reformes en vue de permettre un environnement favorable aux activités économiques par la révision des textes législatifs douanières consensuels ».Parailleurs, conscient que le partage d'expériences et d'information reste le seul moyen de parvenir à un flux commercial dans la sousrégion, il a exhorté « tous les participants à cet atelier à s'engager résolument dans une dynamique de

collaboration, afin que la mise région d'aller vers l'émergence

Le directeur de cabinet du viceprésident Afrique OMD-AOC pour sa part a indiqué que la mise en œuvre de l'AFE est difficile à comprendre mais le partage d'information permettra aux pays signataires d'avancer.■

Alain Tchédré



Conseil National des Patrons de Presse Communiqué

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Bureau Exécutif du Conseil National des Patrons de Presse informe les membres de l'organisation que conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, l'assemblée générale ordinaire se tiendra le vendredi 9 juin 2017 à partir de 8h 30 à l'Agora Senghor.

Quatre points(04) seront inscrits à l'ordre du jour:

- 1- Présentation et adoption du rapport moral;
- 2- Présentation et adoption du rapport d'activités;
- 3- Présentation et adoption du rapport financier;
- 4-Divers.

Fait à Lomé Le 28 Mai 2017 Le Secrétaire Général Fabrice PETCHEZI



COMMUNIQUE OTM 004/PT/BE/2017

ace aux dérapages à travers des médias, notamment les violations récurrentes des règles de la confraternité et de la responsabilité du journaliste à travers les publications et émissions-débats sur des radios privées de la place, l'Observatoire Togolais des Médias (OTM), a, par un communiqué en date du 22 mai 2017, convié tous les journalistes du Togo à faire preuve de professionnalisme et de responsabilité avant tout propos, toute publication ou diffusion.

En dépit de cet appel de l'instance d'autorégulation et des échanges directs que les responsables de l'OTM ont eu avec certains acteurs de la presse togolaise, le bimensuel « Focus Infos » dans son édition n°181 du 24 mai et l'hebdomadaire « LeCombat du Peuple »,» dans sa publication n°922 du 29 mai s'en sont pris ouvertement ou malicieusement à des confrères.

Invités à s'expliquer devant le Tribunal des pairs réuni en audience ce 30 mai 2017, seul le directeur de publication de « Focus Infos », Jean-Paul AGBOH-AHOUELETE s'est présenté alors que le directeur de la rédaction de « LeCombat du Peuple », Lucien Djossou MESSAN a choisi de ne pas répondre à l'invitation et ce malgré toutes les démarches entreprises en son endroit.

Au cours de l'audience, le directeur de publication de « Focus Infos » a fait amende honorable en reconnaissant la violation des règles de la confraternité par ses écrits et a promis qu'à son niveau l'incident était clos.

Après délibération, l'OTM a décidé d'adresser un avertissement au directeur de publication de « Focus Infos » pour violation des articles 1, 4 et 16 du Code de déontologie des journalistes du Togo. Quant au directeur de la rédaction de « Le Combat du Peuple », il écope d'un blâme pour avoir non seulement violé les mêmes articles mais aussi pour n'avoir pas répondu aux appels répétés de l'instance d'autorégulation mis en place par les journalistes eux-mêmes. L'OTM demande à la HAAC d'en tenir compte.

L'OTM saisit cette occasion pour exhorter tous les journalistes à plus de retenue et leur demander une fois encore à faire preuve de professionnalisme et de responsabilité en respectant le Code de déontologie des journalistes du Togo qu'ils se sont librement donné.

Fait à Lomé le 30 mai 2017

Pour l'OTM, le Président Aimé Komla Dodzi EKPE

Ampliations

Présidence de la République : pour information

Primature: pour information

 $Minist\`ere \, de \, la \, Communication: pour \, information$

HAAC: pour collaboration

Les médias publics et privés : pour publication et diffusion CONAPP, UJIT, SAINTJOP, SYNLICO, PPT, SYNJIT, URATEL, CETEP, ATOPEL: pour information et sensibilisation des

Maison de la presse : pour affichage

Intéressés:pour collaboration

Les « Dictéefollies » de la République pour combattre les nouvelles formes erronées de langage et d'écriture

togolaise. Initiatives des Clubs de à leur tête le Rotary Club Lomé Azur, ce concours vise à redonner aux apprenants, la base du langage, de la conjugaison, ainsi que de l'exacte écriture des mots qui prévalait avant l'avènement du virus « sms, androïde » et consorts qui ont pleinement instauré un régime d'abréviation des mots et lettres qui gangrènent le quotidien de notre jeunesse.

« Les fautes, trop de fautes, voici l'ennemi que le Rotary veut combattre à travers les 'Dictéefollies de la République' en ciblant la couche de la jeunesse qui n'est pas encore touché par ce virus, c'est-à-dire les enfants. », a déclaré Michel Hoffer, président du Rotary Club Lomé Azur.

Cette édition a rassemblé quinze (15) élèves du cours moyen de dix (10) établissements différents de Lomé. Ces jeunes pousses ont été soumis à trois épreuves à élimination graduelle notamment

a deuxième édition des « une dictée normale dont le titre est Dictéefollies de la « La course des pirogues », une ■ République » s'est tenue le dictée à faute, épreuve au cours de samedi dernier dans la capitale laquelle ils se sont mués en professeur afin de corriger les Lomé du Rotary International avec erreurs contenues dans le texte soumis à eux et enfin un jeu de mot et d'épellation.

> A l'issue de ces différentes épreuves, Koudaho Eli, élève en première année du Cours Moyen (CM1) à l'école Nelson Mandela a été sacré champion de l'année. Il est reparti avec un lot de fournitures scolaires, un uniforme pour l'année scolaire à venir, des livres de lectures, art de conjuguer, dictionnaire,...

> Il a fait part de sa joie et de sa passion pour les livres, ce qui lui a conduit à la réussite à ce concours avant d'exhorter ses camarades à suivre ses traces. Son établissement repart avec le trophée mis en jeu cette année avec à la clé un bon de cours de conduite tandis que tous les autres candidats sont repartis avec un lot de fournitures scolaires ainsi que des livres de lecture.

> > Démocrate



Journée Mondiale des Télécommunications et de la Société de l'Information

Vivez intensément la Semaine Wifi



avec le Groupe TOGO TELECOM

En vue d'accompagner les utilisateurs du service Wifi Public pour une bonne appropriation dans toutes les villes du pays où des bornes wifi ont été implantées, le Groupe TOGO TELECOM a lancé une opération dénommée « Semaine Wifi » qui a démarré le 17 Mai 2017.

À cette occasion, plusieurs actions sont prévues :

du 17 au 23 Mai 2017 :

- Démonstration et test dans chaque Cyber zone (site wifi public) de l'Intérieur : un code est offert à tout visiteur qui crée son compte Wifi Public;
- Démonstration et test dans les Bars Wifi Public : découverte du Wifi Public dans les bars partenaires ; un code est offert à tout client du bar qui crée son compte Wifi Public.

du 17 au 31 Mai 2017 :

 Bonus ADSL dans les Espaces Telecom : offrir à tout client ADSL/WIMAX qui effectue un rechargement de forfait dans un Espace Telecom, un code wifi gratuit durant la période de la promotion.

du 17 Mai au 17 Juillet 2017 :

 Concours de création de vidéo amateur en ligne à l'attention des jeunes : les jeunes sont invités à créer des vidéos traitant des thématiques liées à leurs communautés et à diffuser sur YouTube.

(Adresse d'envoi du mail avec l'URL de votre vidéo créée et publiée sur YouTube : semainewifi@gmail.com)

du 17 Mai au 17 Août 2017 :

 Wifi Gratuit tous les mercredis : accès gratuit au service Wifi Public sur toutes les places wifi, tous les mercredis de 18h00 à 20h00 sur tous les sites au cours de la période promotionnelle.

LISTE DES CYBER ZONES (Sites couverts par le service Wifi Public)



	Secteur	Type	Licu
1	Dapaong	Place publique	Esplanade de la Préfecture
2	Kara	Place publique	Place de la Victoire
3	Kara	Place publique	Esplanade de la Préfecture
6	Sokodé	Place publique	Esplanade de la Préfecture
7	Atakpamé	Place publique	Place Midudu
8	Kpalimé	Place publique	Place Gbadjadji
9	Aného	Place publique	Place à côté de l'hôtel Oasis
10	Aného	Place publique	Esplanade de la Mairie
11	Tsérié	Place publique	Esplanade de la Mairie
12	Lorné-Port	Place publique	Rond Point du Port Autonome
13	Lorné-Déckon	Place publique	Carrefour Déckon
14	Lorné-Assivito	Place publique	Carrefour Assivito
15	Lomé-Place de l'Indépendance	Place publique	Palais des Congrès
16	Lomé-Place de l'Indépendance	Place publique	Place de l'Indépendance
17	Lomé-Place de l'Indépendance	Place publique	Alentours 2 Février, CASEF et Stade Omnisport
18	Lomé-Aéroport	Place publique	Aérogare de Lomé

*	Secteur	Туре	Lieu
1	Lomé-Kégué	Bar	Bar Festina à Kégué
2	Lomé-Nukafu	Bar	Bar Le Refuge à Nukafu
3	Lomé-Forever	Bar	Bar 3K à Forever
4	Lomé-Agbalépedo	Bar	Bar Fekandine-Agbalépedo
5	Lomé-Casablanca	Bar	Bar La Ryveronne-Casablanca
6	Lorné-Hédzranawoé	Ban/Espace aéré	Tata Park
7	Lomé-Nyékonakpoè	Bar	Bar G20
8	Lomé-Hédzranawoé	Bar	Cantine de l'Aéroport
9	Lomé-Kpéhénou	Bar	Bar Maestro
10	Lomé-Adidogomé	Bar	Golden Rumba
11	Lomé-Agoè	Bar	Jeton Pas 2
12	Lomé-Aflao Sagabdo	Bar	Intimité Fast Food
13	Kara	Bar	Carrefour des bars
14	Kara-Tomdè	Bar	Station service Shell

Le public est cordialement invité à tester gratuitement le Wifi Public dans tous les CYBER ZONES.

Pour plus d'informations, rejoignez-nous en ligne









TOGO TELECOM

